

## AVIS PUBLIC

### AVIS DE VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES ET SCOLAIRES

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par le soussigné, monsieur Denis Ouellet, en sa qualité de directeur général et greffier-trésorier de la MRC de Témiscouata, que les immeubles ci-après désignés seront vendus à l'enchère publique, selon les dispositions du Code municipal, au 5, rue Hôtel-de-Ville à Témiscouata-sur-le-Lac, **le jeudi 9 mai 2024 à 10 h**, pour satisfaire aux taxes municipales et scolaires impayées, avec intérêts, pénalité et frais encourus, a moins que ces taxes, intérêts, pénalités et frais ne soient payés avant la vente (selon les sommes qui seront dues au moment du paiement).

	PROPRIÉTAIRE AU RÔLE ET ADRESSE DE L'IMMEUBLE	MATRICULE ET LOT (S) <sup>1</sup>	TAXES DUES (CAPITAL, INTÉRÊTS ET FRAIS DE LA MRC <sup>2</sup> AU 9 MAI 2023)
1.	Omer Gendron Route 289 Saint-Marc-du-Lac-Long (Québec) G0L 1T0	0151-01-5474 4 854 913	313.10 \$
2.	Mariette Guérette Rue Principale Saint-Marc-du-Lac-Long (Québec) G0L 1T0	0051-34-7333 5 990 442	227.84 \$
3.	9351-7712 Québec inc. 37, chemin de la Savane Saint-Louis-du-Ha! Ha! (Québec) G0L 3S0	9084-62-9374 6 418 737	5 084.88 \$
4.	Accompagnement Diamante inc. 7, rue Principale Ouest Biencourt (Québec) G0K 1T0	2211-13-7547 5 405 560	1938.35 \$
5.	Julien Michaud 204, chemin Principale Saint-Elzéar-de-Témiscouata (Québec) G0L 2W0	0972-00-3699 P9	1519.36 \$
6.	Gérald Morin Nicole Whittom Chemin Paradis Saint-Elzéar-de-Témiscouata (Québec) G0L 2W0	1575-99-8968 38P	297.58 \$

#### CONDITIONS POUR ENCHÉRIR :

- Personne physique (pièce d'identité avec photo) :
  - Nom
  - Date et lieu de naissance

<sup>1</sup> Tous les lots décrits font partie du cadastre du Québec, circonscription foncière de Témiscouata.

<sup>2</sup> Certains frais s'ajouteront à ce moment et leur paiement doit être effectué pour empêcher la vente. Il en est de même, d'une part, des intérêts et pénalité qui devront être calculés au moment du paiement de même que de tout versement de taxes qui serait devenu dû et exigible à ce moment. L'ensemble de ces taxes, frais, intérêts et pénalités seront par ailleurs annoncés au moment de la vente.

- Adresse résidentielle complète et postale, s'il y a lieu
- Mandat ou procuration si elle représente une autre personne physique
- Personne morale
  - Nom
  - Forme juridique et Loi constitutive (n° NEQ)
  - Adresse complète et postale du siège social, s'il y a lieu

ET

Pour le représentant d'une personne morale (pièce d'identité avec photo) :

- Nom
- Qualité du représentant (mandataire)
- Copie de la pièce justificative l'autorisant à agir (ex. : résolution, mandat, procuration ou autre)

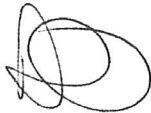
**MODE DE PAIEMENT :**

- Paiement complet dès l'adjudication en argent comptant, traite ou mandat bancaire, mandat-poste ou chèque visé à l'ordre de la MRC de Témiscouata.

Les immeubles acquis dans le cadre de la vente pour taxes sont assujettis à un droit de retrait pendant une période d'un (1) an suivant la date de l'adjudication (articles 1057 et suivants du Code municipal).

Pour éviter la vente de votre immeuble, un paiement complet (capital, intérêts et frais) doit être fait directement à la MRC de Témiscouata. Si vous faites le choix de procéder par paiement électronique, il vous appartient, d'une part, de vous informer auprès de la MRC du montant total dû (à la date du paiement) en capital, intérêts, pénalité et frais, et, d'autre part, d'en informer la MRC (en faisant clairement la preuve de votre paiement) pour que le processus de vente puisse être interrompu.

Donné à Témiscouata-sur-le-Lac, ce 5<sup>e</sup> jour de mars 2024.



Denis Ouellet,  
Directeur général & greffier-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE TÉMISCOUATA Saint-Honoré-de-Témiscouata  
MUNICIPALITÉ DE

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**  
(vente pour taxes 2024)

---

Je, soussigné(e), Josée Chouinard, résidant à St-Honoré-de-Témiscouata certifie par les présentes sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis concernant la vente pour défaut de paiement d'impôt foncier transmis par la municipalité régionale de comté de Témiscouata, en affichant deux (2) copies aux endroits désignés par le conseil entre le 12 et 54 heures de l'après-midi, le 6<sup>e</sup> jour du mois de Mars 2024.

En foi de quoi,  
Je donne ce certificat, ce 6<sup>e</sup> jour du mois de Mars 2024.

JOSEE CHOUINARD

(Nom en lettres moulées) Directeur général et greffier-trésorier

Josée Chouinard

(Signé) Directeur général et greffier-trésorier